



## **PUBLICATION SUR UN SITE INTERNET COMMUNAUTE DE COMMUNES XVD et COMMUNE D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE**

### **ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE POUR LA DECLARATION DE PROJET N°1 ET LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ARGENTAT**

Par arrêté n°2021-001 du 18 juin 2021, la Présidente de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique **unique pour la déclaration de projet n°1 et la mise en compatibilité du PLU de la commune d'Argentat**. À cet effet, le Vice-président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné **Madame Hélène PEYROCHE** en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie d'Argentat-sur Dordogne du 19/07/2021 au 20/08/2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne - service Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture dudit service. Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur les sites internet suivant : Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne : <http://www.xaintrie-val-dordogne.fr/> et Commune d'Argentat-sur-Dordogne : <https://www.argentat-sur-dordogne.fr/>. Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public en mairie d'Argentat-sur-Dordogne le Lundi 19 juillet 2021 de 9h à 12h00 et de 14h à 17h, le Samedi 7 août 2021 matin, de 9h à 12h et le Vendredi 20 août 2021 après-midi de 14h à 17h.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire Enquêteur : **Communauté de Communes XVD – Enquête Publique relative à la déclaration de projet n°1 du PLU d'Argentat – avenue du 8 mai 1945 – 19490 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE**) ou à l'adresse électronique : **urbanisme@xaintrie-val-dordogne.fr**, en précisant en objet « **Enquête publique : relative à la déclaration de projet n°1 du PLU d'Argentat** ». Cet avis est affiché au siège de la Communauté de Communes XVD et à la mairie d'Argentat-sur-Dordogne. Au terme de l'enquête, déclaration de projet sera approuvée par délibération du conseil communautaire. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus.

**Argentat sur Dordogne le 25 juin 2021**

**La Présidente de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne,**

**Nicole BARDI.**

Communauté de Communes  
**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**  
Avenue du 8 Mai - B.P 51  
19400 Argentat-Sur-Dordogne  
05.55.91.01.75